LIGUE NORMANDIE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
Du 28 Novembre 2026

PROCURATION
(Concerne un président de club qui donne procuration à un autre président de club)

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Président(e) de l'association affiliée [compléter le nom] ……., numéro d'affiliation ……., membre de l'assemblée générale de la Ligue de Normandie de Tennis

Donne procuration à Mme/M.

Président(e) de l'association affiliée [compléter le nom] ……., numéro d'affiliation ……., membre de l'assemblée générale de la Ligue de Normandie de Tennis en application de l'article 6.5 des statuts de la Ligue et de l'article 38.5 des règlements administratifs de la FFT.

Aux fins de me représenter à l'Assemblée générale de la Ligue de Normandie de Tennis du 28 novembre 2026

Et l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins prévus au dit ordre du jour.

Fait à le

Signature de la personne donnant procuration
précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir"

Signature de la personne à qui la procuration est donnée
précédée de la mention manuscrite "bon pour acceptation"

Fait à le

Conformément à l'article 55-B-2 des RA : « *les procurations dûment complétées et signées doivent être envoyées par courrier électronique au président de la commission* [régionale des litiges]. *L'envoi devra être réalisé respectivement par le délégué souhaitant donner procuration et par le délégué bénéficiant de ladite procuration. Les courriers électroniques devront être envoyés au moins soixante-douze heures avant l'heure d'ouverture de l'assemblée générale. La décision de la Commission sera prononcée en premier et dernier ressort au moins quarante-huit heures avant l'heure d'ouverture de l'assemblée générale.* »